

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 8 juin 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Guiraud, M. Bluteau, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 03-04 du 8 juin 2023

### APPEL À PROJETS SODAVI : « CULTIVER L'HOSPITALITÉ ARTISTIQUE : UN NOUVEL ÉLAN POUR LES ARTS VISUELS EN SEINE-SAINT-DENIS » – RÈGLEMENT 2023 – CHARTE DES ARTS VISUELS EN SEINE-SAINT-DENIS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le règlement UE n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité de fonctionnement de l'Union européenne modifié par le règlement UE n°2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n° 3-6 du 25 novembre 2021 approuvant le protocole d'accord pour les arts visuels 2021-2023 à conclure avec l'État,

Vu le contrat de filière pour les arts visuels en Seine-Saint-Denis 2023-2024 conclu avec l'État, ministère de la Culture, représenté par le Préfet de la Région Île-de-France approuvé par sa délibération n°3-2 du 8 décembre 2022,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**



- APPROUVE le règlement de l'appel à projets 2023 « Cultiver l'hospitalité artistique : un nouvel élan pour les arts visuels en Seine-Saint-Denis », dont le projet est ci-annexé ;

- APPROUVE la charte des arts visuels en Seine-Saint-Denis prescrite à l'ensemble des porteurs de projet lauréats et des structures partenaires, ainsi que le barème de rémunération minima préconisé, dont les projets ci-joints sont annexés au règlement de l'appel à projets.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*